

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIEGE
SPECIAL N° août 2011

09

**Document consultable en intégralité
à la préfecture de l'Ariège
MISSION DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE**

ou sur le site Internet de la préfecture
www.ariège.gouv.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIÈGE
SPÉCIAL AOÛT 2011 N°4

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Mis en ligne le 22/08/2011

Site Internet : www.ariège.gouv.fr

CERTIFIÉ CONFORME

***Pour le préfet et par délégation
le chef de mission***

Signé : Edith IZQUIERDO

RECUEIL SPÉCIAL N°4
DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIÈGE
D'AOUT 2011

SOMMAIRE

SERVICES DÉCONCENTRÉS :

➤ **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)**

- Arrêté n° 2011/3 portant subdélégation de la signature de Mme Véronique CASTRO, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège, à certains de ses collaborateurs (22/08/11)



PRÉFET DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION
SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE DIRECTION

.....

ARRETÉ n° 2011/3 portant subdélégation
de la signature de Mme Véronique CASTRO, directrice
départementale de la cohésion sociale et de la protection
des populations de l'Ariège, à certains de ses collaborateurs

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège

- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté du Premier Ministre en date du 5 janvier 2010 portant nomination dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 11-34 SD du 4 juillet 2011 portant délégation de signature à Mme Véronique CASTRO, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

A R R E T E

Article 1^{er} :

L'arrêté du 11 juillet 2011 portant subdélégation de la signature de Mme Véronique CASTRO est abrogé.

Section I – Direction

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Roger MARTIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, et directeur départemental adjoint de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège, à l'effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant des différents services de la direction.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice et du directeur adjoint, délégation de signature est donnée à M. Bernard BOYER, attaché principal, à l'effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant des différents services de la direction.

Section II – Administration Générale

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique CASTRO, délégation de signature est donnée, dans le cadre de ses attributions, à M. Patrick DESTREM, secrétaire administratif de classe exceptionnelle et chef du service *Administration Générale*, à l'effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant de ses attributions.

Section III – Santé - Protection des Animaux

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique CASTRO, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à M. Pierre BONTOUR, inspecteur de la santé publique vétérinaire et chef du service *Santé – Protection des Animaux*, ainsi qu'à M. Guillaume TRIBEHOU, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, à l'effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant de leurs attributions.

Section IV – Consommation - Alimentation

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique CASTRO, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à M. Daniel LAFFON, inspecteur de la santé publique vétérinaire et chef du service *Consommation-Alimentation*, à Mme Danielle BILLON, inspecteur expert, à Mme Karine RIGAUD, inspecteur, ainsi qu'à M. Bernard BOYER, attaché principal, à l'effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant de leurs attributions.

Section V – Politiques Sociales

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique CASTRO, délégation de signature est donnée à Mme Monique MORELL, inspectrice des affaires sanitaires et sociales et chef du service *Politiques Sociales*, ainsi qu'à Mme Laurence COULON, inspectrice des affaires sanitaires et sociales, à l'effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant de leurs attributions.

Section VI – Droits des Femmes et Egalité

Article 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique CASTRO, délégation de signature est donnée à Mme Nicole SURRE, attachée d'administration centrale affaires sociales et chef de la mission *Droits des Femmes et Egalité*, à l'effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant de ses attributions.

Section VII – Ordonnancement secondaire

Article 9 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique CASTRO, délégation de signature est donnée pour ce qui concerne l'ordonnancement secondaire et les opérations comptables à :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| - M. Patrick DESTREM ; | - Mme Monique MORELL ; |
| - M. Pierre BONTOUR ; | - Mme Nicole SURRE ; |
| - M. Jean-Roger MARTIN ; | - M. Bernard BOYER. |
| - M. Daniel LAFFON ; | |

Section VIII – Dispositions communes

Article 10 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois.

Article 11 :

Mme Véronique CASTRO, directrice départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ariège, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Foix, le 22 août 2011

La Directrice

Véronique CASTRO